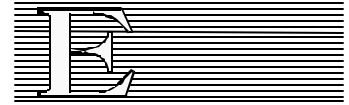




Distr.: GÉNÉRALE



E/ECA/ARCW.8/8
18 novembre 2009

**NATIONS UNIES
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Huitième Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing + 15)

16 – 18 novembre 2009
Banjul (Gambie)

**Rapport de la session d'experts de la huitième Conférence régionale
africaine
sur les femmes (Beijing + 15)**

INTRODUCTION

1. La session d'experts de la huitième Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing + 15) s'est tenue du 16 au 18 novembre 2009 à Banjul (Gambie). Les pays ci-après étaient représentés : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Léone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

2. Les organisations intergouvernementales représentées étaient les suivantes : Banque africaine de développement (BAD), Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Commission de l'Union africaine (CUA), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, Marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA), Secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Union du Maghreb arabe (UMA) et Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et Commission de l'Océan indien.

3. Étaient également représentés les institutions et organismes suivants: Bureau régional de l'Organisation internationale du Travail (OIT), Bureau de liaison du Fonds des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM), Bureau de liaison du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Bureau de liaison du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) auprès de l'Union africaine et de la CEA, Campagne des Nations Unies pour le Millénaire, Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest, Organisation mondiale de la santé (OMS), Bureau régional pour l'Afrique et la Gambie, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Volontaires des Nations Unies (VNU) ; Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA)

4. Étaient également présents des experts des organisations de la société civile ci-après : ABOYA, Action Aid, Africa in Democracy and Good Governance (ADG), Centre africain pour la démocratie et les études des droits de l'homme (ACDHRS), Fonds de développement pour la femme africaine (AWDF), African Woman and Child Feature Service (AWC), Réseau du développement et de la communication des femmes africaines (FEMNET), African Women's Development Fund (AWDF), APGWA, Association des facilitatrices africaines - AFA/NENUPHAR, Association femmes juristes Sénégal, Association des femmes africaines pour la recherche et le développement (AFARD), Association des organisations non gouvernementales (TANGO), BAOBAB for Women's Human Rights, Centre africain pour l'éducation aux droits humains (CAEDHU), Centre of Arab Women, Child Fund, COFDEF, Collectif sénégalais des Africaines pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement – COSAPERÉ, Collective Capacity For Peace And Development, Concern Universal, CONGAFEN, COSEF, DNAFA, Eastern African Subregional Support Initiative for the Advancement of Women (EASSI), EFANET, Egyptian Business Women Association, Equality Now, Farmers Organisation Network in Ghana, FAWÉ – Gambia, FAWÉ Sénégal, Femmes Africa Solidarite (FAS), FEMNET Sénégal, FLAG, Gambia College, Brikama, Gambia Family Planning Association, GAMESCO, GEEP/EED, Gender Awareness Trust, Gender Links, Icon Women and Young People's Leadership ;, Isis Women's International Cross Cultural Exchange (ISIS-WICCE), Kenya National Human Rights Commission, MPFIPE, NAWFA, Ong/Conseil consultatif des femmes au Togo (CCoFT), Oxfam GB, Raddho Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme, RADI WILDAF, RAFET, Réseau Genre Ducongad,

RNPT, Rural Women Empowerment Network (RUWEN), SAWID, SONKE Gender Justice, West Africa Network for Peace-building (WANEP) Gambia, WILDAF Ghana, WISDOM, Women Advancement Support, Women and Law in Southern Africa (WILSA), Women for Democracy And Development (WODD), Femmes, droit et développement, Afrique de l'Ouest (WILDAF), Women's Coalition of Zimbabwe, Women's Consortium of Nigeria, Worldview - the Gambia, WWA, Young People in the Media, Refugee Women's Committee of the Association of Non-Governmental Organizations (TANZO), Child Protection Alliance, the Gambia College, Top Range Nigeria Limited, Union nationale des syndicats autonomes du Sénégal/UNSA), WANEP, WASSU Gambia, Réseau paix et sécurité des femmes de l'espace CEDEAO (RESPFECO), Forum for Africa Kafo, West Africa Network for Peace-building (WANEP), FAWE Burundi, FAWE Refugees & IDPs Network (WARIPNET), WILDAF, WISDOM-Gambia, NaccimaWomen Advancement for Economic & Leadership Empowerment in Africa (WAELE), Women Advancement Support, Women and Law in Southern Africa, Women Consortium of Nigeria (WOCON), Women for Democracy and Development (WODD), Women in Health and Education, Women's Group (NARWOG) Nigeria, African Business women Organization (ORFA), AID-Afrique, Forum international des femmes pour la paix, l'égalité et le développement (FIFED), Côte d'Ivoire, Alliance de développement des femmes rurales en Tunisie, Association pour le développement économique des femmes du Sénégal (ADEFES), Réseau Suggil Jigeeen, Comité sénégalais sur les pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la mère et de l'enfant (COSEPRAT.ciaf), Confédération des syndicats autonomes du Sénégal, Coalition of Zimbabwe, YIN Training Centre-Nigeria, Young Women's Christian Association, l'Association de femmes juristes du Tchad, Association des femmes juristes du Burkina, Zonta International, Transparency International Niger, Coordination des ONG et associations féminines du Niger (CONGAFEN), Centre of Arab Women for training and Research (CAWTAR), WILDAF Benin, Burkina Faso and Togo, Botswana Council of Non-Governmental Organizations (BOCONGO), Groupe Pivot droit et citoyenneté des femmes (GPIOCE) Mali, Fédération Burkinabé pour la promotion des personnes handicapées (FEBAH), Coalition Burkinabé des droits des femmes (CBDF), Association des Femmes, Collectif des associations et ONG féminines du Burundi (CAFOB), Association DUSHIREHAMWE of Burundi, African Elegance, Alliances for Africa, Association des facilitatrices, Association nationale des organisations professionnelles agricoles de la Côte d'Ivoire (ANOPACI), Association nationale pour l'alphabétisation et de la formation des adultes (ANAFSA), Association of African Women Research and Development (AAWORD/AFARD), Association of Small-Scale Enterprises in Tourism, Brufut Women Farmers, Cape Verdean Women's Organization, Centrale d'autopromotion paysanne, Centre africain pour l'éducation aux droits humains (CAEDHU), Center for Women's Health and Information (CEWHIN), Collective Capacity for Peace and Development (COCPEP-NIG), Collège des femmes des OPA du Bénin, Confédération démocratique des travailleurs du Sénégal (CDTS), Confédération des syndicats autonomes du Sénégal, Confédération Paysanne du Faso, Conseil consultatif des femmes au Togo (CCofFT), Conseil sénégalais des femmes (COSEF), Equality Now Regional Office, Farmers Organization Network in Ghana (FONG), Fédération des associations féminines du Sénégal (FAFS), Female Lawyers Association of The Gambia, FEMNET Cameroon, Gambia Agricultural Economic Socio-Cultural Organization, Inter-African Committee on Traditional Practices, Gambia Committee on Traditional Practices Affecting the Health of Women and Children (GAMCOTRAP), Gambia Family Planning Association, Gambian Women Finance Association, Gender Links, Groupe pour l'étude et l'enseignement de la population (GEEP), Icon Women and Young People's Leadership Academy, International Development Support Services (IDSS), International Society for Human Rights (ISHR), ISIS Women's International Cross Cultural Exchange, Jamil Foundation, National Eritrean Women, Movement des femmes de la Confédération nationale des travailleurs du Sénégal, Salahule Women Empowerment Association (YWCA).

Ouverture de la réunion (point 4 de l'ordre du jour)

5. M^{me} Lalla Ben Barka, Secrétaire exécutive adjointe de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), a souhaité la bienvenue aux personnalités officielles et aux participants à la réunion du Comité « Femmes et développement » de la CEA et à la huitième Conférence régionale africaine sur les femmes, organisée par le Gouvernement gambien. Elle a déclaré qu'il fallait rendre hommage à S.E. Mme Hajja Isatou Njie -Saidy, Vice-Présidente de la Gambie, pour son engagement en faveur de la promotion de la femme africaine et de ses droits. Elle a souligné la fructueuse collaboration entre la CEA et ses partenaires, les organismes des Nations Unies, et en particulier le PNUD, qui avaient œuvré "unis dans l'action" pour organiser la réunion en cours.

6. Mme Ben Barka a noté que lors de l'examen de 2004, pas moins de 44 pays s'étaient engagés à accélérer le processus, tout en faisant porter leurs efforts sur les domaines d'action prioritaires au niveau national. Le fait que les femmes aient de plus en plus accès à la prise de décisions ne devait pas les empêcher d'avoir davantage accès à tous les niveaux de responsabilité. La prise de conscience par la population des infections sexuellement transmissibles (IST), du VIH et du sida avait également fait des progrès considérables grâce à une meilleure éducation, à des actions de sensibilisation et à la mobilisation constante des parties prenantes au développement. Malgré tout cela, des difficultés subsistaient, car les politiques et les programmes traitaient encore les préoccupations égalitaires comme des interventions faisant l'objet de projets distincts.

7. Elle a indiqué que des modifications avaient été apportées au Comité « Femmes et développement », qui étant le seul organe subsidiaire à se réunir au niveau ministériel, différait des autres comités statutaires de la CEA, de façon à l'aligner sur les structures des autres organes subsidiaires de la CEA.

8. Elle a pris note des liens qui existent entre les objectifs fixés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et a espéré que les participants chercheraient les moyens de créer des synergies concrètes entre la CIPD et le Programme d'action de Beijing.

9. Dans son allocution d'ouverture, S.E. M^{me} Julia Dolly Joiner, Commissaire de l'Union africaine, chargée des affaires politiques de la CUA, a noté que la réunion avait lieu à un moment où le continent traversait de multiples crises (économiques, financières et liées au changement climatique) qui, en elles-mêmes, constituaient des sujets de préoccupation majeurs concernant les droits de l'homme ainsi qu'un défi à la mise en œuvre des 12 domaines critiques recensés par le Programme d'action de Beijing. Il était donc indispensable que les gouvernements mettent en place des mesures qui prennent en compte les voix des populations marginalisées et qui débouchent sur des stratégies de développement inclusives, durables et respectueuses des droits universels.

10. Les États membres de l'UA avaient fait la preuve de leur volonté de mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing et avaient fait des progrès constants, comme en témoigne la prise en compte des principes d'égalité entre les sexes dans les cadres juridiques et institutionnels nationaux. Il convenait de souligner l'existence du Plan stratégique de la Commission de l'UA, récemment adopté, qui reposait sur l'engagement à réaliser l'égalité entre les sexes et à renforcer l'autonomisation des femmes. Par ce Plan, la CUA avait réaffirmé sa volonté d'accélérer la mise en œuvre de la politique en matière de genre de l'UA, du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique et de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.

11. La Conférence devrait se pencher sur trois questions: i) l'importance des droits de l'homme en général et, en particulier, l'effet des mesures économiques et environnementales prises au niveau mondial

sur les droits des femmes; ii) l'importance des synergies et des actions coordonnées dans un monde de plus en plus intégré; iii) la nécessité impérieuse d'investir des ressources dans la promotion et le développement, de garantir une plus forte adhésion des parties prenantes et un suivi plus important du respect des normes édictées. Enfin, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement africains, à sa douzième session ordinaire, tenue en février 2009, avait proclamé 2010-2020 « Décennie de la femme africaine », et invité l'ensemble des parties prenantes à contribuer à son succès.

12. Dans son allocution d'ouverture, M^{me} Chinwe Dike, Coordinatrice résidente des Nations Unies en Gambie, a remercié le Président de la Gambie d'avoir permis l'avènement de conditions favorables à la promotion des femmes et à la réalisation de leur potentiel. Elle a également remercié la Vice-Présidente de la Gambie de son engagement en faveur d'une plus grande autonomisation des femmes. Cette réunion revêtait une importance toute particulière, du fait des réflexions et des débats qu'elle suscitait sur les droits des femmes, le renforcement de leur autonomie et l'égalité entre les sexes. L'ordre du jour de la réunion était extrêmement important, parce qu'il mettait l'accent sur l'établissement de moyens concrets pour faire en sorte que les femmes qui représentent plus de la moitié de la population africaine, puissent satisfaire leurs besoins de base.

13. Il était important de reconnaître les initiatives régionales de promotion de l'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes lancées par l'Union africaine, notamment la Déclaration solennelle des chefs d'État et de gouvernement africains sur l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que le principe de la parité 50/50. Toutes les parties prenantes devraient veiller à ce que ces conventions, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action de Beijing, s'appliquent à toutes les femmes, notamment au niveau local. Les participants à la présente Conférence devraient tenter de répondre à certaines questions importantes: quels sont les progrès réalisés en matière de promotion de l'égalité entre les sexes ? Quels changements les protocoles et les conventions sur l'égalité entre les sexes ont-ils apportés à la vie des femmes, des enfants et des hommes africains ? Les femmes sont-elles mieux armées pour faire des choix en toute indépendance ? Que savent les femmes au niveau local sur la deuxième évaluation décennale du Programme d'action et sur la Convention ? Que peut-on faire d'autre pour changer les attitudes des hommes et des femmes, afin que la contribution de ces dernières à l'économie mondiale soit mieux reconnue ?

14. En conclusion, elle a encouragé toutes les parties prenantes à se pencher sur certains domaines, à savoir l'allocation de ressources suffisantes aux activités en faveur de la parité entre les sexes; le plaidoyer pour la création et l'amélioration constante d'un environnement favorable, le soutien continu aux réformes législatives se traduisant par une autonomisation des femmes et un suivi et une évaluation systématique. Il était très important de passer des engagements aux actes et ensuite des actes à des résultats tangibles afin d'assurer l'égalité entre les sexes.

15. Mme Fatou Jasse-Kuyateh, Secrétaire permanente du Cabinet de la Vice-Présidente, représentant le Gouvernement gambien, a prononcé le discours d'ouverture de la réunion du Comité «Femmes et développement» qui tenait également lieu de réunion d'experts de la huitième Conférence régionale africaine des femmes (Beijing +15). Elle a déclaré que les responsables gambiens, en particulier le Président de la République et sa Vice-Présidente, avaient contribué de façon significative au développement social. Elle a invité l'ensemble des participants à réfléchir à la façon dont ils peuvent contribuer à l'amélioration de la vie des femmes, surtout à la lumière du slogan de la troisième évaluation quinquennale du Programme de Beijing, de *l'engagement aux actes*. La Gambie a obtenu des résultats probants dans certains domaines critiques du Programme d'action, en particulier dans le domaine de la participation des femmes à la prise de décisions; et se félicitait de la campagne mondiale pour l'élimination de la violence contre les femmes et les filles.

16. Finalement, les spécialistes des questions de parité entre les sexes devraient être encouragés à évaluer chaque question de façon minutieuse et à formuler des recommandations pour la mise en œuvre effective du Programme d'action. Les experts se sont pleinement engagés à définir les grandes options qui seraient soumises à la réunion ministérielle prévue pour le 19 novembre 2009.

Élection du Bureau (point 5 de l'ordre du jour)

17. Après consultation des différents groupes sous-régionaux, les experts ont élu le Bureau du Comité «Femmes et développement», qui se compose comme suit:

Président:	Gambie
Vice- Président:	Zimbabwe
Deuxième Vice-Président:	Mauritanie
Troisième Vice-Président:	Guinée équatoriale
Rapporteur:	Ouganda

Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 6 de l'ordre du jour)

18. Le projet d'ordre du jour et du projet de programme de travail ont été présentés et adoptés.

Observations de la Présidente du Comité «Femmes et développement» (point 7 de l'ordre du jour)

19. Dans une brève allocution, la Présidente du Comité Femmes et développement, représentante de la Gambie, a adressé ses sincères remerciements aux experts pour l'élection de son pays à la présidence du Comité. Elle a ensuite souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et émis le vœu que le nouveau Bureau assume convenablement sa mission.

Présentation de la nouvelle structure du Comité «Femmes et développement» (point 8 de l'ordre du jour)

20. La CEA a présenté la nouvelle structure du Comité «Femmes et développement». Elle a fait l'historique du processus qui a conduit en 1997 à la création dudit Comité, organe statutaire d'experts et de décideurs qui donne des orientations et des avis à la CEA sur les femmes et les questions d'égalité entre les sexes. Elle a par ailleurs indiqué que le Comité «Femmes et développement» avait été reformé à la suite d'un examen fait par la Conférence des ministres de la CEA, lors de sa quarantième session en 2007, session au cours de laquelle il a été convenu d'aligner les organes statutaires de la Commission, y compris le Comité. Cet examen a abouti à la transformation du Comité «Femmes et développement», qui était un organe ministériel, en un comité d'experts et de décideurs, tout comme les autres organes statutaires de la Commission. Les rôles, mandats et la périodicité des réunions du Comité ont été présentés.

21. Au cours des débats, les délégués ont soulevé une série de questions, portant notamment sur la procédure. Ils voulaient savoir si le Comité actuel avait qualité pour valider la structure proposée. Le secrétariat a répondu que la Conférence des ministres de la CEA de 2007, tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), avait investi le Comité d'un tel mandat. Les représentants ont demandé des explications sur la décision de tenir les réunions du Comité tous les deux ans. Selon le secrétariat, cette périodicité correspond au cycle de programmation de la Commission, qui est biennal. En ce qui concerne la participation des communautés économiques régionales (CER) aux réunions du Comité en tant qu'observateurs, il a été précisé que ces communautés jouissaient déjà de ce statut. Les participants ont

pris acte de l'ajout de la Tunisie à la liste des pays d'Afrique du Nord dans le document du Comité.

22. Enfin, les participants ont préconisé un meilleur équilibre linguistique au sein du Bureau, afin de permettre aux représentants d'être au même niveau d'information et de participer activement aux débats.

Présentation du Rapport intérimaire de la Section du genre et de la participation des femmes au développement pour l'exercice biennal 2008 – 2009 (point 9 de l'ordre du jour)

23. La CEA a présenté les activités de la Section du genre et de la participation des femmes au développement du Centre africain pour le genre et le développement social (CAGEDS), pour la période biennale 2008- 2009. Elle a décrit la structure du Centre et exposé le programme de travail biennal ainsi que la stratégie adoptée pour les réaliser, à savoir la recherche, l'analyse des politiques, le plaidoyer, le renforcement des capacités, les services consultatifs, le suivi des activités et l'établissement de rapports.

24. S'agissant des réalisations, le Centre avait organisé la cinquième session du Comité «Femmes et développement» en 2008 ainsi que la sixième session, qui avait servi de huitième Conférence régionale africaine sur les femmes. En ce qui concerne les publications, le Centre avait établi en 2008 un Inventaire des pratiques exemplaires d'intégration de la question de l'égalité des sexes, dont l'édition de 2009 était en cours d'élaboration. Le Rapport sur les femmes en Afrique serait lancé durant la huitième Conférence régionale africaine sur les femmes. Dans le cadre de sa contribution à la Campagne panafricaine pour éliminer la violence contre les femmes et les filles et à la campagne du Secrétaire général de l'ONU contre la violence à l'égard des femmes, la CEA avait organisé un atelier où elle avait présenté aux spécialistes des questions de parité entre les sexes et des statistiques ventilées par sexe, une méthode de collecte de données sur la violence contre les femmes. Au cours de l'atelier, y avaient été également présentées des directives sur les budgets-temps servant à la collecte des statistiques ventilées par sexe. Celles-ci avaient été utilisées par le Ghana pour recueillir des données sur les budgets-temps.

25. La Section du genre et de la participation des femmes au développement avait travaillé de concert avec plusieurs parties prenantes, notamment les partenaires au développement, les organismes des Nations Unies, le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes, la Division de la promotion de la femme, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales. Les fruits de cette collaboration ont été l'examen de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité concernant la paix et la sécurité; le Dialogue de haut niveau, le Forum pour le développement de l'Afrique; le Plan d'action régional des communautés économiques régionales (CER) pour l'intégration d'une perspective égalitaire dans leurs activités et pour une prise en compte plus systématique du principe de l'égalité des sexes dans les politiques et programmes de leurs États membres. Le Centre pour le genre et le développement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), avait mis en place un plan stratégique en matière d'égalité des sexes, tandis que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) avait utilisé l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes (IDISA) pour élaborer un outil permettant de suivre la prise en compte du principe de l'égalité entre les sexes.

26. La Section du genre et de la participation des femmes au développement avait mis en service le réseau électronique des mécanismes de promotion de l'égalité entre les sexes et organisé des discussions en ligne, dont la dernière entrainait dans le cadre du processus d'examen, qui avaient permis aux États membres de partager leurs données d'expérience sur ce dernier. La CEA avait fourni des services consultatifs à un certain nombre de pays, dont le Botswana, Djibouti, le Ghana, la Namibie, le Sénégal et la Zambie, sur les enquêtes en matière de budgets- temps et l'IDISA. En outre, des ateliers sur la collecte de données ventilées par sexe avaient été organisés dans toutes les sous- régions, à l'exception de l'Afrique du Nord, pour laquelle un atelier est prévu. Enfin, des enseignements avaient été tirés mais il restait encore de nombreux défis à relever. Il s'agissait principalement de l'insuffisance de ressources et de données sur les indicateurs de développement social. La Section du genre et de la participation des femmes au développement avait appris que les liens de travail avec les institutions de recherche et les mécanismes responsables des questions d'égalité entre les sexes et les décideurs au niveau national seraient renforcés et que des partenariats avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les organismes des Nations Unies et les CER s'étaient révélés très utiles pour la prestation des services et la sensibilisation, au-delà de ce que la CEA, seule, aurait pu faire. Ce partenariat collaboratif devrait être suivi et renforcé. Par ailleurs, les organisations de la société civile avaient joué un rôle clef dans les campagnes de sensibilisation en faveur des activités normatives du sous-programme de la CAGEDS.

27. Dans le débat qui s'en est suivi, des représentants de pays ont posé des questions sur les critères suivant lesquels la CEA fournit des services consultatifs aux États membres. Ils ont, en outre, souligné que les services consultatifs devraient être alignés sur les services de programme de la CEA, afin d'achever la prestation des services consultatifs en cours concernant l'IDISA. La Commission a reconnu que le retard pris à achever l'IDISA, était dû à une insuffisance de ressources. S'agissant de l'Inventaire des pratiques exemplaires, des éclaircissements ont été demandés sur les critères utilisés par la CEA pour inclure les pays dans cet Inventaire. La Commission a encouragé les États membres à répondre au questionnaire, leur demandant de partager leurs meilleures pratiques. Enfin, la CEA a expliqué que les services consultatifs étaient fournis à la demande des États membres.

Présentation du programme de travail de la Section du genre et de la participation des femmes au développement pour la période biennale 2010- 2011 (point 10 de l'ordre du jour)

28. La CEA a présenté le programme de travail pour la mise en œuvre des activités du sous-programme pour la période biennale 2010- 2011. Il a rappelé que les activités inscrites à ce sous-

programme relevaient du Centre africain pour le genre et le développement social. Le sous-programme pour les deux années à venir sera davantage axé sur les travaux de recherche et d'analyse ayant trait à l'égalité des sexes, sur la coopération technique à l'appui de l'élaboration des politiques et sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes comme facteur d'amélioration de leur statut économique et social. La stratégie viserait également à soutenir les États membres et leurs institutions intergouvernementales dans la mise en place de plates-formes d'action régionales et mondiales en faveur de l'égalité des sexes. Les trois axes essentiels du sous-programme sont les suivants:

- Renforcement de la capacité des États membres et des organismes intergouvernementaux d'intégrer le principe d'égalité des sexes dans des politiques et des programmes;
- Amélioration de la capacité des États membres de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des engagements pris à l'échelle régionale et mondiale en matière d'égalité des sexes et de promotion de la femme;
- Enfin, amélioration de la capacité des États membres de répondre aux préoccupations sociales et économiques persistantes ou naissantes des femmes en matière de lutte contre la pauvreté et de développement durable.

29. Au cours des débats qui ont suivi, les représentants se sont félicités des activités projetées par la CEA pour mieux soutenir les États membres dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing. Tout en soulignant l'importance des activités de coopération technique de la CEA, les représentants ont demandé à avoir plus de détails sur les procédures à suivre pour avoir accès aux services du CAGEDS/CEA tels que définis dans le programme de travail 2010-2011. Ils ont également demandé que la CEA élargisse la formation qu'elle donne sur les statistiques ventilées par sexe aux experts nationaux des questions d'égalité entre les sexes, en plus des statisticiens. Concernant le domaine critique de la pauvreté, les experts ont demandé à la CEA d'intensifier ses efforts afin de trouver de meilleurs moyens de remédier aux répercussions négatives de la crise financière et de la crise économique sur les femmes. Les pays se sont félicités des efforts que déployait la CEA pour s'attaquer au problème de la violence contre les femmes et ont demandé à la CEA de les aider à renforcer leurs capacités à cet égard.

Exposé sur le processus de Beijing+15 (point 11 de l'ordre du jour)

30. La CEA a rappelé que le processus Beijing +15 avait été défini en concertation et avait été adopté en août 2008 par les ministres responsables des questions de parité entre les hommes et les femmes et des questions féminines. Diverses mesures avaient été prises pour établir le Rapport régional sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, quinze ans après son adoption. Deux questionnaires avaient été soumis aux États membres leur demandant de fournir des données qualitatives et quantitatives avant le 30 avril 2009. À ce jour, 47 des 53 pays membres avaient répondu aux questionnaires, ce qui représentait un taux de réponse de 89%.

31. Trois séries de rapports sur l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, 15 ans après son adoption, étaient en cours d'élaboration : 1) Le Rapport de synthèse sur l'examen Beijing+15, qui récapitule les résultats obtenus par les États membres sur la base des réponses fournies aux questionnaires ; 2) Le Rapport régional qui ferait partie des documents pour la Commission de la condition de la femme ; 3) Le Rapport mondial, qui était en cours d'élaboration par la Division de la promotion de la femme à partir des réponses données au questionnaire qualitatif. Ce Rapport indiquerait les tendances et les questions soulevées dans les rapports de pays sur le processus Beijing +15 au lieu de mentionner uniquement les noms de pays. Le Rapport régional que la CEA rédigeait englobait tous les rapports nationaux et allait être enrichi par les contributions venant de la Conférence

en cours, il serait distribué lors de la réunion de 2010 de la Commission de la condition de la femme mais ne ferait pas l'objet de discussion.

32. Des difficultés se sont posées pour la production du Rapport régional Beijing+15, notamment les réponses tardives, le manque d'information à jour pour couvrir la période du rapport et des ambiguïtés. En raison de ces problèmes, il existait des lacunes aussi bien dans le Rapport de synthèse que dans les rapports régionaux concernant les divers domaines critiques, qui nécessitaient des renseignements plus détaillés.

33. Finalement, il a été noté que les pays n'ayant pas soumis leur rapport à la CEA, auraient jusqu'au 25 novembre 2009 pour soumettre les questionnaires une fois remplis, ce qui permettrait à la CEA d'incorporer les résultats dans le Rapport régional final qui sera distribué lors de la réunion de la Commission du développement durable.

Présentation du Rapport de synthèse sur Beijing +15 (point 12 de l'ordre du jour)

34. La CEA a présenté le Rapport de synthèse faisant ressortir les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et exposant les recommandations visant à accélérer la mise en œuvre en tant que contribution de l'Afrique à l'examen mondial qui devait se dérouler en 2010 à New York.

35. Les principales conclusions du Rapport étaient les progrès inégaux réalisés dans un bon nombre des douze domaines critiques. Par exemple, des progrès ont été notés dans le taux net des effectifs dans l'enseignement primaire mais que la question de la qualité continuait à se poser. Il a été observé que de nombreux pays étaient sur la voie d'atteindre la parité entre garçons et filles dans les écoles à la suite de diverses mesures d'incitation encourageant à inscrire les petites filles à l'école. Des mesures considérables avaient été prises pour mettre des politiques et des législations en place en vue d'assurer l'égalité entre les sexes. Certains États membres avaient enregistré des succès dans le domaine de la prise de décisions et avaient atteint le seuil de 30% fixé par le Programme d'action de Beijing.

36. Le Rapport notait que des difficultés s'étaient posées au cours de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing parmi lesquelles l'importante féminisation de la pauvreté - la persistance de taux de mortalité élevés, - des taux d'infection des femmes par le VIH très élevés par rapport aux hommes et la violence contre les femmes très répandue sur le continent.

37. Le Rapport de synthèse était également fondé sur les rapports concernant la CIPD+15 et les OMD du fait que tous deux soulevaient des préoccupations sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

38. Au cours des débats qui ont suivi, les représentants ont noté que les pays qui avaient répondu au questionnaire, devraient être mentionnés dans le Rapport de synthèse ; les bonnes pratiques au niveau des pays devraient être reflétées dans le Rapport. On devrait permettre aux gouvernements de réexaminer et d'actualiser leurs réponses au questionnaire et que la question de l'accès des femmes au sport devrait figurer dans le Rapport et que la question des femmes handicapées devrait faire l'objet d'une attention spéciale. Des recommandations ont été faites pour que les questions nouvelles et d'autres questions telles que le changement climatique, les médias et les conflits, soient les domaines prioritaires durant les cinq prochaines années. Le Rapport de synthèse devrait inclure des figures et des diagrammes pour être plus instructif.

39. Il a été fait observer notamment que la session portait sur les résultats généraux du continent

plutôt que sur les divers pays. Étant donné que le Rapport allait être soumis à la Division de la promotion de la femme, les pays ne disposaient que d'un temps limité pour actualiser l'information déjà soumise. Le Rapport de synthèse et le Rapport régional seraient modifiés en fonction des apports de la conférence.

Exposé de la société civile (point 13 de l'ordre du jour)

40. Un représentant des organisations de la société civile (OSC) a fait une déclaration exposant les apports des OSC nationales et sous-régionales. La déclaration reconnaissait que la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing avait pris beaucoup de temps et de ressources mais que les résultats obtenus étaient loin de ce qu'on attendait.

41. Les recommandations proposées par les OSC à l'attention des gouvernements pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing au cours des cinq prochaines années, étaient notamment les suivantes : garantir la ratification universelle des instruments mondiaux, régionaux et sous-régionaux relatifs aux droits de l'homme ; allouer suffisamment de ressources au soutien des structures chargées de veiller à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes (notamment l'ouverture, par le Fonds spécial pour les femmes de l'UA, de crédits destinés à des programmes de formation et d'enseignement qui s'adressent aux femmes politiques briguant un poste électif) ; sensibiliser davantage aux droits et à la promotion des femmes grâce à des instruments de communication tels que les médias ; respecter les exigences concernant la soumission de rapports périodiques sur l'égalité entre les sexes ; s'attaquer à la question de l'impunité en Afrique pour ce qui est des violations des droits fondamentaux des citoyens africains (en particulier la violence à l'égard des femmes et des enfants dans les situations de conflit) ; veiller à ce que les États membres inscrivent la santé des femmes comme question prioritaire ; investir dans l'éducation des femmes, en accordant une attention toute particulière à la formation scientifique et technique ; et renforcer les capacités des femmes rurales dans l'agriculture et renforcer les droits fonciers des femmes.

Présentation des modalités pour les débats en groupe (point 14 de l'ordre du jour)

42. Des groupes ont été organisés autour des sept thèmes suivants : Autonomisation économique, paix et sécurité, violence à l'égard des femmes, représentation et participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions, santé sexuelle et santé en matière de procréation, IST, VIH et sida, changement climatique et sécurité alimentaire, et financement en faveur de l'égalité des sexes.

43. Les débats en groupe devaient permettre de définir des initiatives stratégiques clefs pour chacun des thèmes et de déterminer les mesures institutionnelles nécessaires à leur mise en œuvre, elles étaient notamment les suivantes : i) renforcement des capacités ; ii) coordination ; iii) élaboration et examen des politiques ; iv) affectation des ressources ; v) mobilisation sociale ; vi) responsabilité, suivi et évaluation ; et vii) toute autre question jugée importante.

Examen et adoption des conclusions des débats en groupe (points 15 et 16 de l'ordre du jour)

Les recommandations des groupes étaient les suivantes :

44. S'agissant de **l'autonomisation économique des femmes**, la priorité devrait être accordée à la création d'emplois pour les femmes grâce à l'entrepreneuriat ciblé et au développement des compétences et des entreprises, en accordant une attention spéciale aux femmes dans les zones rurales. Les pays devraient adopter des mesures visant à accélérer la productivité agricole en tirant parti des technologies perfectionnées. Des mesures devraient être instituées pour faire appliquer les lois et les politiques garantissant l'accès égal des femmes aux ressources productives, en particulier au crédit et à

la terre, et leur maîtrise sur ces ressources. Il conviendrait de s'attacher à garantir et à renforcer l'accès des filles et des jeunes femmes à différents niveaux d'éducation, tels que l'enseignement secondaire, technique, professionnel et supérieur, en s'attachant particulièrement à créer des possibilités permettant l'avancement des femmes dans les matières comme les mathématiques, la science et les TIC. Les programmes de maintien des filles à l'école, notamment de celles qui sont enceintes en cours de scolarité, devraient être renforcés ou mis en place, selon le cas, au moyen de mesures telles que la prévention des mariages précoces et de la violence sexuelle, le transfert d'espèces, des mesures d'incitation et d'autres mesures de protection sociale. Des programmes visant à sensibiliser davantage les hommes et les garçons devraient être accélérés et des investissements devraient être effectués dans les capacités techniques afin de collecter, produire, analyser et diffuser des données ventilées par sexe. L'aptitude des femmes et des filles à diriger devrait également être renforcée.

45. Concernant **la paix et la sécurité**, la priorité devrait être accordée à la recherche et à l'intégration dans le droit national des instruments internationaux relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité grâce à une législation nationale et à des plans d'action accordant une attention particulière à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cela pourrait être facilité par la création de nouvelles structures, ou le renforcement des structures existantes, pour évaluer la mise en œuvre, la mobilisation, la sensibilisation et le renforcement des capacités des différentes parties prenantes. Un accent particulier devrait être mis sur la prévention des conflits et l'élaboration de mécanismes d'alerte rapide, et la réforme des systèmes et des institutions juridiques et sécuritaires. Il devrait y avoir, entre les différents pays, un échange continu de données d'expérience et de bonnes pratiques dans le domaine de la participation des femmes aux activités visant à prévenir et à régler les conflits ainsi qu'aux efforts de reconstruction, en utilisant les TIC. Il faudrait également privilégier les synergies et les partenariats entre organismes s'occupant de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles ainsi que de la paix et de la sécurité. Il faudrait veiller à assurer la réinsertion totale des victimes de guerre grâce à des mesures de soutien psychologique et à la création de fonds d'indemnisation. L'apprentissage mutuel entre États en ce qui concerne la prévention et le règlement de conflits, l'enseignement des droits de l'homme faisant intervenir les parlementaires, les femmes, les médias, les jeunes, le secteur de la sécurité, le pouvoir judiciaire et les responsables communautaires, devrait également être encouragé. Il conviendrait également de renforcer les capacités et d'encourager l'apprentissage mutuel, s'agissant de la prévention et du règlement des conflits et de l'enseignement des droits de l'homme. Les mécanismes d'alerte précoce et l'assistance aux victimes de conflits, notamment les réfugiées et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, devraient être renforcés.

46. S'agissant de la **violence contre les femmes**, il a été souligné qu'il était important de faire en sorte que dans les cinq ans à venir, les pays adoptent un plan multisectoriel et multidimensionnel de lutte contre la violence sexiste. L'on devrait créer des synergies et prendre des mesures, en s'inspirant des initiatives mondiales et régionales de lutte contre la violence faite aux femmes, dans le cadre de la campagne du Secrétaire général de l'ONU « Unis pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles », en accordant une attention particulière à son volet africain. Pour les cinq ans restants, les principaux objectifs de ces campagnes devraient consister, outre l'évolution et la vulgarisation juridiques, à instaurer une tolérance zéro vis-à-vis de la violence faite aux femmes et aux filles et à appliquer strictement la loi en la matière. Les acteurs étatiques et non étatiques œuvrant pour l'élimination de la violence faite aux femmes devraient renforcer leur coopération en vue de fournir le maximum de ressources et de conseils aux victimes. Il conviendrait d'adopter des approches multisectorielles pour permettre aux femmes et aux filles de bénéficier des services complets. Celles-ci doivent être dotées de connaissances juridiques et, à cet effet, elles doivent pouvoir accéder largement à l'information sur leurs droits et aux services juridiques dont elles ont besoin, par le biais de l'éducation formelle et informelle. Il faudrait efficacement cibler les hommes et les garçons et en faire des partenaires et des agents de changement. Une formation continue sur les questions d'égalité entre les hommes et les femmes devrait

être dispensée aux agents d'application de la loi, aux magistrats, aux membres des organisations parajuridiques et des principaux organismes relevant du secteur, en vue d'une application effective des lois et des politiques. Les membres du parlement devraient être également sensibilisés. Les organismes de protection sociale, la police et la justice surtout, devraient être pleinement soutenus pour qu'ils puissent promptement réagir aux situations de violence. Afin d'élargir les activités en matière de services et de réactions aux situations de violence sexuelle, des services parajuridiques, médicaux et sociaux devraient être créés dans les collectivités locales. Il faudrait assortir les plans d'action nationaux de mécanismes efficaces de suivi et d'évaluation. Là où ils existent, les bases de données et les observatoires nationaux relatifs à l'égalité entre les sexes devraient être renforcés. Il faudrait veiller à mettre en place des mécanismes solides d'obligation redditionnelle.

47. Concernant la **représentation des femmes et leur participation à tous les niveaux de prise de décisions**, il a été souligné qu'il était important de prévoir des garanties et des dispositions constitutionnelles en faveur de la parité des sexes, qu'il faudrait étayer par des lois, des mécanismes institutionnels et des mesures de mise en application et doter de ressources suffisantes. L'application des lois devrait s'accompagner d'actions positives telles que les quotas pour les postes de décision, tant dans le public que dans le privé; les capacités, la recherche et la création de bases de données; l'autonomie des femmes et des filles devrait être assurée grâce à l'éducation: sensibilisation, ayant pour but de changer les attitudes et les perceptions sociales et culturelles à la fois des femmes et des hommes vis-à-vis de l'exercice par les femmes de pouvoirs de direction et de décision dans les secteurs public et privé; la volonté politique, l'aptitude à diriger et la sensibilisation de la part des dirigeants du secteur public et du secteur privé reposant sur des mécanismes d'obligation de rendre des comptes, de suivi et d'évaluation comprenant parmi lesquels le Mécanisme d'évaluation intra-africaine; rôle accru pour les médias, les hommes et les organisations de la société civile. Il est nécessaire de réformer les procédures et les systèmes de sélection des cadres dans le secteur privé, des systèmes électoraux et des procédures internes des partis et des organisations politiques; renforcement et facilitation de la coopération et de la collaboration entre femmes, dans des domaines critiques pour différents groupes de femmes.

48. S'agissant de la **santé sexuelle et de la santé en matière de procréation, des IST, du VIH et du sida**, il était nécessaire de faire preuve d'engagement politique en faveur de la santé sexuelle et de la santé en matière de procréation, en considérant ce domaine comme un droit fondamental et d'allouer des ressources pour la mise en œuvre effective du cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994, tel que réaffirmé lors de l'examen régional africain CIPD + 15, du Plan d'action de Maputo et de la feuille de route de l'Union africaine. Il convenait d'intégrer les IST, le VIH et le sida dans les services de santé sexuelle et de santé en matière de reproduction et de le considérer comme un élément indissociable de ces services. Les services et les informations se rapportant à la santé sexuelle et à la santé en matière de procréation devaient être accessibles aux hommes comme aux femmes, de tous âges et en tous lieux, en accordant une attention particulière aux besoins spécifiques des jeunes. La prestation des services au niveau communautaire devait suivre une approche intégrée en matière de contraception, d'obstétrique, d'utilisation du sang sans danger et de santé des enfants. Des cours complets d'éducation sexuelle (ou de vie familiale) devaient être obligatoires dans les écoles, pour les garçons comme pour les filles. Il conviendrait également de reconnaître pleinement le rôle fondamental des hommes dans la planification familiale et d'en tenir compte dans toutes les interventions, et de faire de la planification familiale une priorité de développement. Des crédits budgétaires accrus devaient être alloués au traitement des maladies évitables, de la fistule obstétrique et des cancers du système reproducteur, ainsi qu'à la réduction des taux actuels de mortalité maternelle. Les pays devraient parvenir à réduire de 50% le nombre de décès maternels d'ici à 2015 grâce à des interventions efficaces et pleinement financées. Il conviendrait de faire face à la pénurie de personnel sanitaire qualifié, en incitant le personnel de santé à accepter de travailler dans les zones rurales, en mettant en place des mesures visant à réduire l'exode des compétences et à

perfectionner les aptitudes et les qualifications du personnel à tous les niveaux. Le rôle actif des médias dans la communication relative aux changements de comportements devrait être fortement encouragé par des mesures de formation, d'appui, de coordination et de collaboration entre les médias et les organisations et institutions s'occupant d'hygiène sexuelle et de santé en matière de procréation. Le volet des programmes sur les IST, le VIH et le sida, consacré à l'égalité des sexes, devrait être renforcé pour tenir compte de la vulnérabilité des femmes et des filles et garantir l'accès de ces dernières à la prévention, au traitement et aux soins.

49. S'agissant du **changement climatique et de la sécurité alimentaire**, il a été souligné que les gouvernements devaient élaborer des politiques tenant compte de la problématique homme-femme axées sur l'agriculture, la gestion des ressources en eau, l'énergie, l'utilisation et la gestion des forêts, les transports et les transferts de technologies pour faire face au changement climatique. Il a également été recommandé que les pays élaborent des politiques et des programmes agricoles tenant compte des impacts différenciés du changement climatique, en particulier l'impact sur chacun des sexes. Il serait nécessaire d'intégrer les différences entre hommes et femmes dans les recherches scientifiques actuelles et futures portant sur le changement climatique et dans les politiques prises à cet égard. Les gouvernements et les institutions de recherche devraient faciliter la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe. Des réseaux pour le partage de connaissances et l'apprentissage mutuel devraient être encouragés dans la région.

50. Concernant **les activités pour l'égalité entre les sexes**, il a été convenu que cette question devrait constituer une condition *sine qua non* pour réaliser cette égalité dans tous les pays. Les pays doivent élaborer des politiques qui donnent une impulsion au financement des activités de promotion de l'égalité entre les sexes et qui sont exécutées parallèlement à l'ensemble des plans nationaux de développement, notamment les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Les partenaires de développement devraient organiser leur soutien aux gouvernements en fonction des priorités nationales recensées et le subordonner aux dites priorités. Pour faire en sorte que le programme en faveur des femmes bénéficie du maximum de soutien et d'attention, l'élaboration de budgets tenant compte des disparités entre les sexes, assortie de directives, devrait être instituée et mise en œuvre dans tous les secteurs. Il faudrait également collecter des données ventilées par sexe afin de recenser les écarts, d'ajuster les ressources et d'assurer le suivi des effets du financement des activités en faveur de l'égalité entre les sexes aux niveaux infranational et national. Au titre de ces mesures, les parties prenantes devraient réexaminer régulièrement les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et l'ensemble de la structure de l'aide pour ne pas compromettre la réalisation des OMD au niveau national et pour veiller à ce que l'allocation des fonds aux niveaux des secteurs public et privé ait un impact élevé. Il est nécessaire d'envisager des sources de financement autres que les sources traditionnelles, en mettant l'accent sur la création de fonds de solidarité pour la promotion de l'égalité entre les sexes aux échelons national, sous-régional et régional et sur un partenariat renforcé avec le secteur privé. Les gouvernements devraient financer la création d'emplois décents dans les secteurs formel et informel et assurer une protection sociale aux femmes. Le renforcement des capacités des mécanismes nationaux est essentiel pour le financement effectif des mesures de promotion de l'égalité entre les sexes. Ces mécanismes devraient être multisectoriels et associer les ministères de la planification et du budget.

51. Dans le domaine du **renforcement des capacités**, les participants ont noté que les questions d'égalité entre les hommes et les femmes, tant dans le secteur public que privé, devraient faire l'objet d'une attention immédiate. Il faudrait également préciser les méthodes permettant de prendre en compte la problématique homme-femme dans la planification et la mise en œuvre des politiques et dans l'élaboration de budgets tenant compte des disparités entre les sexes. Ils ont en outre souligné la nécessité d'établir des **partenariats efficaces** dans le but de favoriser et de renforcer la création de réseaux et la collaboration entre les femmes sur les domaines critiques. Les gouvernements et la société

civile doivent collaborer et mettre en place des mécanismes de consultation. Pour garantir une bonne **coordination** des activités, les participants ont insisté sur la nécessité de mettre en place des cadres stratégiques et opérationnels pour promouvoir les consultations intersectorielles en vue de la prise en compte de la problématique homme-femme. Il faudrait instituer l'élaboration de budgets tenant compte des disparités entre les sexes d'ici à 2012, afin d'améliorer la **répartition des ressources**. L'allocation et l'utilisation des fonds devraient être contrôlées. Les gouvernements devraient aussi mobiliser des ressources internes. Il convient de réexaminer la structure de l'aide pour permettre aux gouvernements africains d'élaborer une stratégie pour la prise en compte des OMD, des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les gouvernements devraient créer un environnement propice aux activités des OSC, des ONG et des acteurs du secteur privé pour soutenir le financement des activités en faveur de l'égalité entre les sexes.

Exposé sur la Campagne panafricaine pour éliminer la violence contre les femmes (point 17 de l'ordre du jour)

52. Une représentante d'UNIFEM, a présenté un exposé sur la composante régionale africaine de la campagne lancée par le Secrétaire général de l'ONU pour mettre un terme à la violence contre les femmes et les filles. Il a été noté que la violence à l'égard des femmes était la manifestation, poussée au bout de sa logique, d'une discrimination généralisée à l'égard des femmes et des filles ainsi que le signe de relations de pouvoir inégales entre les deux sexes profondément enracinées. La violence à l'égard des femmes est un sujet de préoccupation en matière de développement et des statistiques ont été fournies à l'appui de cette thèse. La représentante d'UNIFEM a insisté sur le fait que les femmes et les filles souffrent d'une façon disproportionnée lors des situations de conflit et autres situations d'urgence, dans lesquelles elles courent un risque très important de subir des violences sexuelles. La présentation a également permis de connaître les effets de la violence contre les femmes.

53. Cet exposé a été bien accueilli, notamment les informations qu'il a données sur l'engagement des États membres lors du lancement et du déroulement de la campagne. Les participants ont proposé que la Campagne du Secrétaire général soit liée à celle qui se déroule dans toute l'Afrique et qui résulte du Forum pour le développement de l'Afrique (ADF), afin de faire en sorte que les efforts déployés se fassent sans heurts et de garantir une utilisation optimale des ressources. Pour conserver son élan, la campagne devrait être rattachée aux 16 journées de lutte contre la violence à l'égard des femmes, point de départ d'activités qui se dérouleront jusqu'au Sommet des chefs d'État et de Gouvernement prévu en janvier.

Présentation du projet de programme de la session ministérielle (point 18 de l'ordre du jour)

54. Le programme de la réunion ministérielle a été présenté aux experts.

Examen et adoption du projet de rapport et de la Déclaration ministérielle (point 19 de l'ordre du jour)

55. En présentant le rapport qui avait été distribué aux représentants, le Rapporteur du Comité « Femmes et développement » a rappelé les points de l'ordre du jour, exposé les questions qui avaient été examinées pendant la réunion des experts et indiqué que le rapport serait présenté aux ministres.

56. Les experts ont adopté le projet de rapport et de déclaration ministérielle et y ont apporté des modifications.

Questions diverses (point 20 de l'ordre du jour)

57. Aucune question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Clôture de la réunion des experts (point 21 de l'ordre du jour)

58. La Présidente du Comité « Femmes et développement », qui est également la représentante de la Gambie, a remercié le Gouvernement gambien d'avoir accueilli la Conférence régionale sur les femmes (Beijing + 15), et en particulier la Vice-Présidente pour son engagement en faveur de la réussite de la réunion.

59. Une représentante de la CEA a rappelé la récente réunion consacrée à la Conférence

internationale sur la population et le développement (CIPD) qui a eu lieu à Addis-Abeba (Éthiopie) en octobre 2009 afin d'examiner les progrès accomplis ces 15 dernières années en matière de population et de développement, et qui a mis en lumière les liens manifestes entre les engagements pris en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et ceux pris en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que d'énormes progrès aient été faits en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes sur tout le continent, de nombreux problèmes subsistent.

60. S.E. M. Ousman Sonko, Ministre de l'intérieur du Gouvernement gambien, prenant la parole au nom du Gouvernement de son pays, a fait part aux participants à la Conférence de sa satisfaction et de sa gratitude sincères. Il s'est dit satisfait du déroulement de la Conférence et du zèle dont les participants avaient fait preuve dans leurs travaux, lequel avait permis d'adopter le projet de Déclaration ministérielle. Il a souligné le grand nombre de participants, preuve de l'attachement à la mise en œuvre d'instruments favorables à l'égalité entre les sexes au niveau régional comme au niveau mondial. Malgré des progrès indéniables, il existe d'importantes lacunes dans divers domaines touchant au bien-être des femmes. Pour venir à bout de certaines difficultés, il convient d'encourager un partenariat plus étroit avec l'ensemble des parties prenantes et notamment avec les organisations de la société civile.